



Le 9 mars 2009

Coordonnatrice du secrétariat de la Commission
Bureau d'audience publique sur
l'environnement BAPE
Projet Canadian Malartic
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet Canadian Malartic

Madame,

La Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue répond par la présente à une demande de la Corporation minière Osisko qui invitait tout récemment notre organisation à réagir auprès du BAPE dans le cadre du projet Canadian Malartic.

D'entrée de jeu, la Conférence régionale reconnaît que l'Abitibi-Témiscamingue est une région minière et, qu'à ce titre, elle doit l'assumer. Par ailleurs, la Conférence régionale a aussi la responsabilité de soutenir la croissance d'un milieu de vie sain et stimulant, dans un contexte de développement durable, structurant et sécuritaire. Dans la limite de sa capacité d'analyse du projet, la Conférence régionale est en mesure de constater les efforts de l'entreprise pour atténuer les effets du grand dérangement que suppose la mise en chantier d'une mine à ciel ouvert en pleine ville. Elle est également consciente que la question environnementale, notamment pour la qualité future de l'eau potable, doit faire partie intégrante de tout processus minier et qu'il faut que les règles et les normes environnementales soient claires et transparentes pour l'ensemble de la population. À ce sujet, notre organisme fait confiance aux ressources humaines des ministères concernés, ainsi qu'au processus démocratique que représente le BAPE qui permet à tous les groupes d'intérêt touchés d'émettre leurs inquiétudes qui peuvent par la suite être documentées et répondues.

Conférence régionale des élus
de l'Abitibi-Témiscamingue



170, avenue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7



Téléphone : 819 762.0774
Télécopieur : 819 797.0960



cr@conferenceregionale.ca
www.conferenceregionale.ca

Sur le plan social, la Conférence régionale a pris connaissance des mécanismes innovateurs mis en place par la Corporation minière Osisko, ces derniers permettant d'intégrer les préoccupations locales des gens directement concernés par le projet. Nous saluons d'ailleurs cette façon de procéder qui, dans le cadre d'un comité conjoint formé du public et de la minière, assure échanges et discussions sur les problématiques, inconforts ou appréhensions de la population qui vit ce bouleversement. La Corporation minière Osisko ne semble pas négliger d'efforts pour faire de ce projet de développement économique, un projet ayant un niveau d'acceptation sociale qui dépasse les standards habituels.

Par ailleurs, la Conférence régionale reconnaît l'importance et l'apport de l'industrie minière pour notre région. Il s'agit en effet d'un secteur majeur et stratégique pour notre économie. Les mines ont marqué notre histoire, ont contribué de façon indéniable au développement de l'Abitibi-Témiscamingue et continuent de le faire. Les investissements entourant le seul projet Canadian Malartic frise le milliard de dollars. Cette industrie est créatrice d'emplois non seulement dans les mines elles-mêmes, mais également dans le domaine des services qui y sont rattachés, ainsi que dans celui de la recherche et de l'innovation. Nous sommes également à même de constater que la Corporation minière Osisko s'appuie sur l'expertise développée par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Point non négligeable pour nous, puisque notre développement repose également sur des institutions de recherche fortes et dont les compétences sont mises à profit en faveur du développement régional, notamment en ce qui concerne, comme c'est le cas, l'environnement minier. L'Abitibi-Témiscamingue s'active par ailleurs depuis de nombreuses années pour faire reconnaître son caractère minier et pour que les gouvernements lui concèdent le titre de pôle minier majeur.

La Conférence régionale est par ailleurs bien au fait du passé peu reluisant de l'industrie minière en matière d'environnement. Bien que la situation évolue de façon positive grâce aux obligations exigées par le gouvernement, nous croyons nécessaire, à ce propos, de souligner que la Conférence régionale a demandé au gouvernement, dans un mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur la stratégie minérale, de modifier la Loi sur les mines afin d'augmenter la garantie financière concernant les coûts de restauration des aires d'accumulation de résidus miniers; cette garantie devant selon nous passer de 70 % à 100 % des coûts estimés. Il est également important de mentionner que ce même mémoire suggère au gouvernement de favoriser

d'avantage les projets de partenariat public privé dans la gestion et la restauration des parcs à résidus miniers abandonnés. À cet effet, nous aimerions féliciter la démarche conjointe du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de la Corporation minière Osisko concernant l'utilisation du parc à résidus abandonné de la East-Malartic afin d'y déposer les résidus du projet Canadian Malartic, réglant du même coup, nous l'espérons, la problématique de drainage minier acide associée à ce site abandonné.

La Conférence régionale est consciente des inquiétudes de certains résidents et intervenants régionaux quant à l'empreinte laissée par la fosse à ciel ouvert après la période d'exploitation du gisement. Nous voyons ici une occasion pour la Corporation minière Osisko de poursuivre sur sa lancée afin de développer un scénario de restauration intégrant les diverses préoccupations du public. La minière a en effet une responsabilité sociale majeure puisqu'elle polarisera de façon importante le développement économique de cette communauté. Elle doit, à cet effet, prendre les mesures nécessaires, de concert avec la population, pour préparer l'après-exploitation. La Corporation minière Osisko a tout intérêt à poursuivre ses collaborations avec le milieu et à s'adjoindre des ressources autres que du secteur minier pour trouver des utilités potentielles au site, ainsi que pour les rejets ou les résidus qu'il engendrera. De plus, le fonds développé dans le cadre de ce projet devrait stimuler la culture entrepreneuriale et une relève dans le but de générer des projets novateurs dans la communauté à la suite du départ de la minière.

Nous devons également souligner la création imminente par la Conférence régionale d'une Table sur les ressources minérales, rattachée à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, laquelle sera composée de représentants des volets environnementaux, sociaux et économiques. Le mandat de cette entité sera d'occuper un rôle consultatif afin de recommander à la Conférence régionale des orientations relatives à la gestion des ressources minérales.

À la lumière de ce qui précède, vous serez à même de constater qu'il est difficile pour un organisme comme le nôtre de poser un jugement tranchant sur ce type de projet. L'ensemble de ce chantier repose sur des procédés et mécanismes, lesquels nous semblent toutefois bien enclenchés, respectueux et

structurants. Par ailleurs, la Conférence régionale met, à ce moment-ci, toute sa confiance dans le processus démocratique que le BAPE a la responsabilité d'assurer et l'expertise habituelle de ce dernier pour juger ce projet à sa juste valeur.

Espérant que ces quelques considérations seront pertinentes pour vous, nous vous prions d'accepter nos meilleures salutations.

Le président,



Jean-Pierre Charron

c.c. M. Bryan A. Coates, vice-président, finances et chef de la direction financière, Corporation minière Osisko
M. Pierre Corbeil, ministre régional
M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest
M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda/Témiscamingue